



Délibération du Conseil d'administration

Séance du 4 mars 2026

Présents | M. Philippe LABORDERIE, et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON, représentants le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO, Monique LE BIHAN et M. Paul ABLINE représentants les associations.

Absentes excusées ayant donné pouvoir

Mme Corinne PICARD	Mme Edith CHOUTEAU
Mme Christelle TREHET-COLLET	Mme Monique LE BIHAN

Absents excusés

M. Jean-Paul PAVILLON
M. Gérald BOUSSICAULT
Mme Marie-Chantal GUILLOT

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôle,
MME Fanély MIARA PARNISARI, responsable du pôle hébergement et prévention du vieillissement,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé.

Convocation adressée le 27 février 2026, CASF, article R123-16

POINT N°6 – BUDGET CCAS – COMPTE ADMINISTRATIF, EXERCICE 2025 – APPROBATION

Madame Edith CHOUTEAU, Vice- Présidente, présente le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par M. Jean-Paul PAVILLON, Président du CCAS, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Mme CHOUTEAU demande au conseil d'administration de :

1°/ lui donner acte de la présentation du compte administratif lequel se résume ainsi :

2025	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent
Réalisations	698 205,77 €	727 818,29 €	13 978,63 €	12 078,42 €
Résultat de l'exercice		29 612,52 €	1 900,21 €	
Résultat antérieur		96 404,98 €		745,35 €
Résultats de clôture de l'exercice		126 017,50 €	1 154,86 €	
Restes à réaliser			4730,40 €	
Besoin de financement			5 885,26 €	

2°/ Constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve cette proposition à l'unanimité (10 voix pour, le Président ne prenant pas part au vote).

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

